

Fiche repère n°5

GRAMMAIRE ET EGALITE FEMME/ HOMME

On ne peut pas parler d'égalité femme/homme sans poser la question de la langue, car la grammaire porte l'empreinte de la domination masculine. Nommer revient à dire le monde, à le penser.

LA REGLE DE GRAMMAIRE selon laquelle le masculin l'emporte sur le féminin, apprise dès l'enfance sur les bancs de l'école, façonne un monde de représentations et de pensées dans lequel le masculin est considéré comme supérieur.

La grammaire

L'ÉGALITÉ, C'EST PAS SORCIER !



Extrait de l'exposition et du livret « L'égalité c'est pas sorcier ! »

En 1675, le père Bouhours¹ écrit dans ses *Remarques nouvelles* sur la langue française : « Si l'on parle de plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe, je dirai, ils parlent des affaires de la guerre et non pas elles ; car lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte ». A l'époque seule la noblesse était invitée à respecter cette règle. La bourgeoisie et le peuple n'étaient pas la cible des grammairiens. Mais à partir du 18^{ème} siècle, à mesure que les remarques du père Bouhours et d'autres informateurs de la langue française sont introduites dans les grammaires et que l'enseignement du français s'étend en France comme une matière scolaire, tout-e-s les français-e-s sont appelé-e-s à s'assujettir à cette nouvelle norme.

¹ Dominique Bouhours (1628-1702) : prêtre jésuite français, grammairien et historien.

Quand la langue de l'élite s'impose face à la langue de la majorité, le féminin devient invisible.

L'impact du père Bouhours sur l'usage de la langue française doit être replacé dans la révolution linguistique du 17^{ème} siècle. En 1635, le cardinal Richelieu crée l'Académie Française, institution chargée de « *fixer la langue française, de lui donner des règles et de la rendre pure et compréhensible* ». Cette création marque un tournant important. Alors qu'auparavant, les grammairiens établissaient l'usage correct de la langue en fonction de la manière de parler et d'écrire de la majorité des français, à partir du 17^{ème} siècle, le critère de correction n'est plus défini par la majorité mais par une minorité : l'élite des gens de la Cour royale et des écrivains. En rupture avec leurs prédécesseurs, les grammairiens ne se basent plus sur l'usage attesté de la langue mais sur le bel usage de la langue française.

LA REGLE DE PROXIMITE EN GRAMMAIRE.



Avant que la règle énoncée par le père Bouhours ne se généralise, la langue française usait d'une grande liberté dans l'accord des adjectifs qui se rapportaient à plusieurs noms. Celui-ci pouvait se faire avec le substantif le plus proche. Cette règle de proximité permettait au célèbre dramaturge Jean Racine d'écrire en toute correction :

Extrait du livret « L'égalité c'est pas sorcier ! »

*« Surtout j'ai cru devoir aux larmes et aux prières,
Consacrer ces trois jours et nuits entières. »
Athalie, 1691 – Jean racine*

La règle de proximité est facile à appliquer. Ainsi nous pouvons écrire ou dire :

*« Que les hommes et les femmes soient belles ! »
ou
« Que les femmes et les hommes soient beaux ! »*

L'égalité c'est pas sorcier – Association « L'égalité c'est pas sorcier ». Une brochure accompagne l'exposition du même nom. Il s'agit d'un outil de sensibilisation et de prise de conscience qui reprend et développe les 7 thématiques suivantes : la grammaire, la liberté sexuelle, la prostitution, le travail, la parité politique, les violences faites aux femmes, la gestation pour autrui.

Courriel : legalite@cpassorcier.org

LA REGLE DE PROXIMITE ET LA COMMUNICATION NON SEXISTE

Contrairement à ce que certain-e-s pourraient penser, la règle de proximité n'a rien d'une élucubration féministe du XXI^e siècle. En grec ancien, l'adjectif épithète qualifiant des noms de genres différents ne se mettait pas systématiquement au masculin, comme il le fait aujourd'hui en français : il s'accordait avec le nom le plus proche, en vertu de la fameuse règle de proximité. *Le Grand Dictionnaire des lettres* (Larousse) souligne qu'en latin il en était de même et de citer la *Chanson de Roland*, qui applique cette règle, lorsqu'elle raconte la mort du chevalier à Roncevaux, la règle de proximité défendue par les féministes de 2012. « *La langue du Moyen Age pratiquait ordinairement l'accord avec le donneur le plus proche*, confirme l'ouvrage de Grevisse. *Les auteurs du XVII^e et même ceux du XVIII^e suivaient encore assez souvent l'ancien usage.* »

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), instance consultative sous l'autorité du premier ministre, a publié un *Guide pratique pour une communication sans stéréotype de sexe*.



Elle repose sur 4 principes :

- ➔ L'utilisation à la fois du féminin et du masculin quand on parle d'un groupe de personnes; soit par l'utilisation de la double flexion : « les candidates et candidats », soit par le recours au point milieu – « les candidat·e·s », soit enfin par une reformulation épiciène – « les personnes candidates »;
- ➔ Le fait d'accorder en fonction du genre les métiers, fonctions, grades et titres : on parlera ainsi d'ambassadrice, de chercheuse... ;
- ➔ La limitation du recours aux termes « femme » et « homme » avec une majuscule de prestige, et une préférence pour des termes plus neutres, comme « droits humains » plutôt que « droits de l'Homme » ;
- ➔ L'utilisation de l'ordre alphabétique dans les énumérations (« égalité femmes-hommes »).